



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 558

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE NEUVE

AVIS PUBLIC est par la présente donné à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement n° 558 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 150 000 \$ pour l'achat d'une surfaceuse électrique neuve :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 avril 2020, le conseil municipal de Ville-Marie a adopté le règlement n° 558 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 150 000 \$ pour l'achat d'une surfaceuse électrique neuve.

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2020, le règlement n° 558 a été désigné comme projet prioritaire par le conseil.

L'objet du règlement n° 558 est d'effectuer l'achat d'une surfaceuse électrique neuve pour un montant total de 150 000 \$ visant principalement l'entretien de la glace à l'aréna. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 150 000 \$ sur une période de 15 ans.

Le règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville de Ville-Marie à l'adresse suivante : <http://www.villevillemarie.org/organisation-municipale/reglements-municipaux/>.

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par courriel : info@villevillemarie.org

Par la poste : Ville de Ville-Marie, 21, rue Saint-Gabriel Sud, Ville-Marie (Québec) J9V 1A1

Les commentaires obtenus seront transmis par la Ville de Ville-Marie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir l'approbation nécessaire pour l'entrée en vigueur du règlement.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 14^e jour de mai 2020.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 14 mai 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de mai 2020.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier